



Affaire Lombard / Négociations salariales : La justice sociale doit être rendue !

Faux départ pour un vrai scandale !

Après la démission du poste de Président du Conseil d'Administration, le nouveau PDG fait le choix de confirmer son prédécesseur Didier Lombard en tant que conseiller spécial.

Cette décision a provoqué de vives et légitimes réactions dans notre entreprise.

500 000 Euros de salaires annuel, 300 000 Euros/an de retraite complémentaire, perspective renouvelée de percevoir à terme une petite fortune en stocks options.

Une Injustice de plus, insupportable à l'égard:

- Des salariés victimes au quotidien des choix qui ont conduit à la crise sociale interne qui perdure.
- Des seniors à qui la direction refuse la prime de 24 mois liée au Temps Partiel Senior ;
- Des nombreux fonctionnaires mis en disponibilité d'office pour maladie sans droits à retraite ;
- Des collègues de droit privé dont l'avenir des retraites complémentaires ARCCO-AGIRC est menacé par les négociations actuelles avec le MEDEF dont France Télécom est membre ;
- Des 25% de cadres rémunérés en dessous du plafond de la Sécurité Sociale etc.
-

Augmentez nos salaires! C'est ça la justice sociale.

A quelques heures du début des négociations salariales cette affaire montre qu'il est des injustices qui éclairent un peu plus que d'autres le scandale de la confiscation des richesses par une minorité de nantis.

Dans sa conférence de presse le nouveau PDG, répondant à une question sur le poids important des dividendes dénoncé par les organisations syndicales, a tenté de faire passer les syndicats pour des « has been » qui « ne vivraient pas sur la même planète », allant jusqu'à affirmer que « la question de la rémunération des actionnaires ne devrait même pas faire débat ».

Pour la CGT non seulement le débat est lancé mais elle donne rendez vous à la direction dans les négociations salariales pour mesurer, au travers des augmentations proposées, la conception de la justice sociale de ces messieurs.

En effet la direction va-t-elle assumer l'injustice d'une mesure individuelle qui sonne comme une récompense, sans répondre aux exigences du personnel qui lui a vraiment besoin de cet argent pour vivre ?

En tout état de cause la période est riche en exemples qui, toutes proportions gardées, montrent que la seule limite à la cupidité se trouve être l'intervention des peuples et des salariés pour être entendus.

La CGT appelle le personnel, cadre, agent de maîtrise ou employé à traduire sa légitime colère en exigence d'une augmentation salariale générale mensuelle de 10% et la mise en place d'un 13^{ème} mois.

Elle appelle le personnel cadre, agent de maîtrise ou employé à exiger que la prime d'intéressement exceptionnelle annoncée soit égale à l'équivalent d'un mois de salaire pour tous les salariés du groupe dans le Monde.

Montreuil, le 28 février 2011